

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30

N° 26 CULTURE

**Modification des tarifs
de l'espace public
numérique**

Rapporteur :

M. Ledesma, adjointe

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Valérie Othaburu-Fischer, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix (*jusqu'à la délibération n°6*), Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Sylvie Dargains, conseillère municipale déléguée à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale (*à partir de la délibération n°7*)

Date de la convocation : 01 décembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Isabelle Tinaud-Nouvian a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°26 – CULTURE

Modification des tarifs de l'espace public numérique

Mme Ledesma, Adjointe, expose :

La médiathèque de Saint-Jean-de-Luz conduit différents projets qui ont pour ambition de dynamiser la lecture publique. Aujourd'hui, elle dispose d'un nouveau fonctionnement d'abonnement et d'un nouveau support numérique mis à la disposition des usagers et pour lesquels une nouvelle tarification doit être mise en place.

Avec le projet de la carte unique, la médiathèque de Saint-Jean-de-Luz, tête de réseau des Bibliothèques de La Rhune – Larrungo Liburutegiak avec les 6 autres communes du réseau (Ascain, Arbonne, Ciboure, Sare, Guethary, Saint-Pée-sur-Nivelle,) ont lancé le 04/09/2023 le fonctionnement d'une seule carte d'abonnement, gratuite pour avoir accès aux 7 bibliothèques.

Dans le cadre d'un projet « Lire autrement », la médiathèque a mené un travail de développement du prêt d'outil numérique à destination des mal-voyants. Elle dispose désormais d'un lecteur Victor Stratus M4 servant à l'écoute des livres audio (CD Daisy).

Aussi, ces nouveaux services doivent faire l'objet d'une nouvelle tarification et d'un remboursement en cas de perte, vol et détérioration :

- **Un abonnement gratuit** pour toutes les inscriptions individuelles et collectives des usagers du réseau
- **Un montant de 378€ fixé** pour le remplacement d'un lecteur Victor Stratus M4

Les prix des autres services proposés par la médiathèque restent inchangés.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le critère de gratuité et le nouveau tarif proposés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission « Culture, patrimoine et langue basque » du 22 novembre 2023,
- Approuve le critère de gratuité et le nouveau tarif proposés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

